

devrait considérer l'optimisation de la gestion de ses actifs afin de faciliter le financement de la FASR. Cela permettra au FMI de soutenir la stabilisation macroéconomique et les réformes structurelles dans les pays les plus pauvres, en faveur de la croissance.

50. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le règlement des problèmes de dette et de la mise en œuvre active, par le Club de Paris, des « termes de Naples ». Cependant, pour des pays pauvres et lourdement endettés, nous reconnaissons la nécessité d'une action supplémentaire, visant en particulier à réduire la charge de la dette due aux institutions multilatérales ainsi qu'aux autres créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris. À la suite des propositions formulées par les institutions de Bretton Woods, nous souhaitons vivement qu'une solution concrète soit arrêtée au plus tard cet automne sur la base des orientations suivantes :

- la solution doit permettre de régler définitivement les situations d'endettement non soutenable; elle doit être fondée sur une approche au cas par cas, adaptée à la situation particulière de chaque pays concerné, dès lors que celui-ci démontre son engagement à poursuivre l'ajustement de son économie;
- la pérennisation de la FASR permettra la réduction de la charge de la dette de ces pays envers le FMI;
- nous nous réjouissons de la proposition avancée par la direction de la Banque mondiale d'allouer 500 millions de dollars à cette initiative et des montants substantiels pour les années à venir. Nous apporterons notre soutien à une contribution globale de la Banque mondiale de l'ordre de 2 milliards de dollars pour cette initiative et nous œuvrerons ensemble à cette fin. Nous comptons sur la Banque mondiale, en liaison avec les banques régionales de développement, pour qu'elle élabore des mécanismes pratiques de financement permettant de traiter le problème de la dette due à ces institutions;
- en ce qui concerne les créances bilatérales, nous prenons l'engagement d'assurer, en tenant compte des contributions les plus élevées possible de la Banque mondiale ainsi que du FMI, la viabilité financière et le caractère soutenable de la dette de tous les pays qui déploient les efforts d'ajustement nécessaires. Nous saluons les annulations de dettes au titre de l'aide publique au développement, déjà consenties par certains pays créanciers. Nous demandons instamment aux pays créanciers membres du Club de Paris d'aller au-delà des termes de Naples, au cas par cas et lorsqu'ils le jugent approprié. Cela devrait se traduire par des programmes de conversion de dettes à concurrence de 20 p. 100 au lieu de 10 p. 100 du stock de dettes, sur une base volontaire, et par des réductions de dettes plus importantes.